Image not found or type unknown

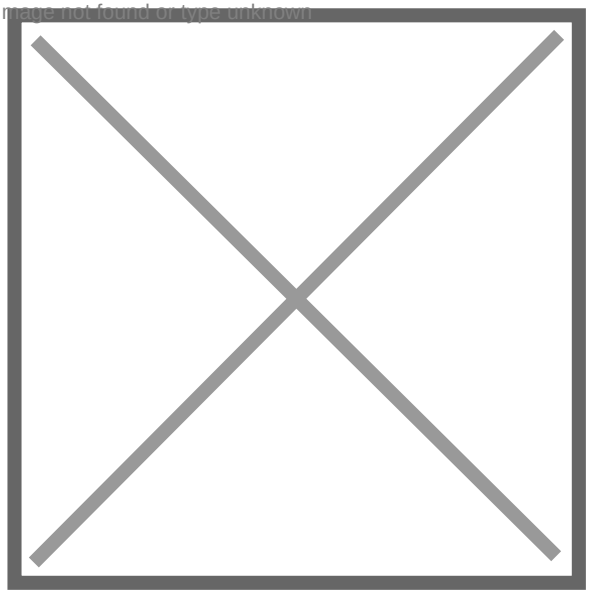

Litige chez son futur employeur

Par **sarah11**, le **01/11/2013** à **21:31**

Bonjour,

je me permets de vous écrire car j'ai une question concernant un éventuel entretien d'embauche.
Voila mon histoire, je viens de passer en jugement pour un litige avec un appartement ou je dois la somme de 10 000 euros à mon créancier. Un délai de paiement a ete accordé par le juge avec un cabinet de huissier, mais le destin à voulu que se cabinet de huissier me contacte pour un entretien d'embauche au sein de leur cabinet car ils sont intéressés par mon cv, mais je ne suis pas sur qu'ils soient au courant de mon dossier. Peuvent ils me refuser le poste si j'ai un dossier chez eux? ou est ce que c'est mal vu?
merci de votre réponse par avance

Par **moisse**, le **05/11/2013** à **17:47**

Bonjour,
Personne ici ne lit dans les entrailles d'une chèvre, vous aurez compris qu'on, ne peut pas se mettre à la place d'un employeur tant qu'il n'agite pas une discrimination relevée dans le code du travail.
L'intuiti personae a son importance dans la sélection des candidats, et il est très possible que l'employeur, sans forcément vous le dire, juge votre passif incompatible avec sa notion de probité/équité/honnêteté,stabilité..
Au contraire il peut parfaitement accepter qu'un salarié soit victime d'un aléa de la vie, et que cela n'ôte rien à ses compétences reconnues avant essai.
Si le sujet est abordé, c'est à vous de valoriser l'acceptation d'un échéancier vous permettant

un rétablissement civil.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés